L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS;
MARDI MATIN, 6 FEVRIER.

FEUILLETON.

LE ROY D'YVETOT.

Il était un roi d'Yvetot
Peu connu dans l'histoire.

XI—Suite.

CHENU, ROY D'YVETOT, SEPTIÈME DU NOM.

Jeanneton, ayant opiné du bonnet, Chrysostome se résigna à la traduction suivante :

"En l'an 534, un certain Gauthier, seigneur d'Yvetot et chambellan du roi Clotaire Ier, ayant donné à ce prince, dont il connaissait la férocité, quelque sujet de mécontentement, s'exila au plus vite pour échapper à la colère royale. Dix ans plus tard, regrettant sa patrie, envoyé d'ailleurs par le pape Agapet, il s'en revint vers Clotaire, qui résidait alors à Soissons, capitale de ses Etats. C'était le jour du vendredi saint. Le roi était à l'église. Gauthier d'Yvetot alla l'y trouver, et là, se jetant à ses genoux, il le supplia de lui accorder son pardon pour l'amour de Dieu qui, en pareil jour, s'était immolé au salut des hommes. Mais l'impitoyable Clotaire, sans avoir égard à la sainteté du jour, à la sainteté du lieu, plongea son scramasax dans la poitrine de Gauthier. Le sang rejaillit jusqu'à l'autel.

"A la nouvelle de ce meurtre sacrilége, le pape Agapet menaça Clotaire des foudres de l'Eglise, s'il ne se hâtait d'expier son crime en érigeant la terre d'Yvetot en royaume héréditaire de franc-alleu. Ainsi fut fait, par lettres signées et scellées de son seing et scel royaux, en l'an de grâce 536.

"Plus tard, en l'an 1065, au moment de partir pour la conquête de l'Allemagne, Guillaume le Bâtard confirma ce titre de roi par un arrêt de l'échiquier des ducs de Normandie.

"Jean et Richard, princes d'Yvetot, accompagnaient en Palestine le duc Robert Courte Heuse."

En cet endroit, Jean Chenu interrompit son archiviste :

—Passez !—dit-il,—passez ces trop nombreux exploits des monarques nos ancêtres.

Chrysostome sauta plusieurs feuillets, mais avec ce rapide résumé de leur substance :

"Les princes et rois d'Yvetot figurent glorieusement à toutes les croisades, jusqu'au jour où Martin III, le dernier de cette première race, vendit son royaume moyennant la somme de quatorze mille sous d'or, à Pierre de Vilaines, chambellan du roi Charles VI.

"Sous la domination anglaise, la royauté d'Yvetot échut au sire Jean Holland, chevalier d'Angleterre, lequel était en même temps maire de Bordeaux.

"Durant ce siècle de malheur, le royaume périclita de telle sorte que, lors du retour de la Normandie à la couronne de France, il ne fut évalué, par suite d'expertise et perquisition très exacte, qu'à la somme de quatre-cent quarante huit livres douze sols quatre deniers obole, tiers d'obole et tiers de poitevine tournois.

"Tel fut le prix moyennant lequel les héritiers de Pierre de Vilaines le vendirent à Guillaume Chenu, chambellan du roi Louis XI, capitaine d'Harfleur et de Pontoise, lequel Guillaume Chenu fut la souche de la dynastie regnante."

Ici, Jeanneton ne put dissimuler un léger bâillement, mais son royal cousin la rappelant à l'ordre :

—Un peu plus de respect, ma mie ; ce sont aussi vos ancêtres.

En vertu de l'effet contagieux, Babolin, le grand écuyer, le grand veneur, toute la cour bâillait aussi.

Il n'y eut pas jusqu'à Jean Chenu lui-même qui, gagné par cette distension générale des mâchoires, n'ouvrît la bouche plus que de raison, en disant à Chrysostome :

—Continuez, mon archiviste.

Etouffant, mais non sans un commencement d'exécution, l'envie qu'il avait de faire comme les autres, Chrysostome reprit en ces termes :

"Les lettres-patentes de Louis le onzième, en date du 5 Mars 1461, accordant don à Guillaume Chenu du titre de roi d'Yvetot, avec droit de jouir dorénavant et à toujours de toutes et chacune des franchises, libertés, droictures, prérogatives et prééminences y appartenant, sans autres. Chenu, ses fils et petit fils régnèrent après lui, jusqu'au jour où, le royaume tombant en quenouille (car la loi salique fut exécutée sur la terre d'Yvetot), Isabeau Chenu porta la couronne dans la noble maison du Bellay, dont les divers membres rendirent aux derniers rois de France de si éminents services, tant privés que publics, et guerre comme par ambassades, voire même en raison de la grande connaissance par certains d'eux qui furent historiens ou poëtes illustres.

"Un jour, enfin, vers le début de nos guerres religieuses, Martin du Bellay, roy d'Yvetot, ayant été traîtreusement assassiné avec sa femme et ses enfants, sans qu'on ait jamais pu connaître ni soupçonner les assassins, deux compétiteurs se disputèrent le trône vacant, lesquels étaient : d'une part, le commandeur de Crillon, se prétendant allié au Bellay par les femmes ; et de l'autre, Jean Chenu, se prétendant de Chenu par une branche réputée bâtarde. L'affaire fut portée devant le Parlement de Normandie. Mais une transaction intervint, dont les clauses sont restées secrètes entre les deux parties ; et Jean Chenu fut proclamé roy d'Yvetot, mais à titre provisoire seulement."

A ce dernier détail, Jeanneton se pencha vers son dédaigneux cousin, et lui dit à l'oreille :

—Mais tu n'es donc qu'un roi postiche !...... et tu fais le fier !

Chrysostome, enfiant sa voix de lutrin, continuait :

"Dieu fasse que ce provisoire devienne définitif, car Chenu VII a su mériter l'affection de son peuple en lui épargnant les malheurs de la guerre qui dévaste la France, en faisant en sorte que ce petit coin de terre, comme une autre arche de Noé, surnage seule et paisiblement au milieu des flots orageux..."

—Assez, —interrompit Chenu,— ménagez un peu plus ma modestie ; je n'aime pas les flatteurs. Et, du reste, ceci est de l'histoire moderne.

Puis, il fit approcher ses gens, leur donna ses ordres pour la journée du lendemain, et les congédia paternellement avec ces quelques mots :

—Allez !... et souvenez-vous que si les rois d'Yvetot sont de petits rois, ils n'ont jamais fait de mal à personne, bien au contraire ! et que, se souciant peu qu'on les craigne, ils se contentent qu'on les aime. Je vous dis cela, non seulement pour moi-même, mais encore, mais surtout pour tout autre qui prendrait ma place...... Allez !

Puis, lorsqu'ils furent sortis, après que Babolin eut allumé le flambeau du souper royal, le roy se retournait vers Jeanneton.

—Eh bien ! — s'écria-t-il joyeusement, — eh bien ! mignonne, comprends-tu maintenant ce qui contrecarre la grande cérémonie, et le désir que j'avais mieux !...

—Moi ! pas le moins du monde ! et je vous fais sommation de vous expliquer, enfin.

—Oh ! que je t'aime, va !— répondit-il, bien plutôt ne répondit-il pas tout en lui prenant la taille, afin de l'embrasser derechef.

Mais elle, se dégageant aussitôt, et le menaçant d'un soufflet.

—A bas vos mains ou gare les picanes !

—Un crime de lèse-majesté ! — dit-il en riant.
—Au diable ta couronne,—riposta-t-elle sur le même ton, — puisqu'elle nous empêche d'être heureux.

—Au diable, soit ! — consentit-il, — car sache-le bien, cuirasse lutine, plutôt que de ne pas pouvoir te prendre pour femme, j'abdiquerais de suite, et de grand cœur.

—Mais alors, tu ne peux donc pas ?...... Qui te le défend ? Qui t'en empêche ?

—Ah ! voilà !......

—Voilà quoi ? Si tu me le disais, au moins, peut-être ça me ferait-il prendre un peu de patience.

—Bien vrai ?
—Parole !
—Eh bien.... c...

Chenu hésitait encore et se passait la main derrière l'oreille. Evidemment, il avait envie de parler, mais il ne pouvait s'y décider encore.

—Explique-toi, Jean, — supplia Jeanneton d'un air câlin.

Puis, tout à coup, frappant du pied, croisant les bras, et d'un air superbe :

—Parlez, Chenu, je le veux !

—Oh ! comme on voit bien que je ne suis qu'un roi fainéant, et toi mon maire du palais......

—Ça n'est pas encore une réponse, ça. Vous expliquerez-vous enfin ?

—Eh bien !... eh bien ! oui....

—Ah !

—Oui.... Tu peu rester, Chrysostome puisque tu te ranges de son parti. Sachez-le donc tous les deux... sachez-le Jeanneton... Si j'ai transigé avec le terrible commandeur, c'était pour épargner à mon peuple les frais d'un procès qui l'eût ruiné de fond en comble, sans compter les guerres et les déprédations qui pouvaient s'ensuivre. Mais cette transaction, hélas ! je ne l'ai obtenue qu'au prix d'un grand sacrifice.

—Quel sacrifice ?
—Cette Clause restée secrète....
—Quelle clause ?
—C'est une promesse....
—Une promesse de quoi ?

—La promesse de ne pas me marier avant le 1er janvier 1594, et alors, si je veux rester roy, de me faire chevalier de Malte.

—Ah ! pendard !...... — dit la fille hors d'elle.... tôt !...

Chrysostome se mit à rire.

Mais Jeanneton était furieuse.

—Calme-toi, je t'en prie !—lui dit Chenu, qui commençait à perdre la tête,—il peut survenir tel incident qui me rendra ma liberté. Cet incident, je l'espère et j'y compte.

—Mais alors, vous ne m'avez pas tout dit ; il y a encore autre chose ?

—Peut-être......

—Je veux tout savoir ! Achevez !

Mais le page Babolin, rentrait tout à coup :

—Maître, — dit-il, — il y a là un jeune cavalier qui demande à vous voir.

—Son nom ?

—Raoul de Bois-Rosé, seigneur de Criquebeuf.

Chacun fit un tel soubresaut, eut un tel regard, que tout aussitôt Jeanneton s'écria :

—Gageons que c'est l'incident que tu attendais !... Hein ! c'est ça, dis Jean ?

—Oui.... non.... ce secret n'est plus le mien, je ne dois pas te répondre. Mais, dans tous les cas, ce jour ne peut être pour nous qu'un jour de bonheur.

Et son visage resplendissait de joie.

Allèchée par ce nouveau mystère, Jeanneton joignit ses petites mains impatientes, et leva contre lui, presque à ses genoux, les yeux dans ses yeux :

—Jean ! mon petit Jean !... je t'en prie, qu'est-ce que c'est ?

Cette fois, tant elle était charmante, il l'embrassa, sans même qu'elle y prît garde.

Puis, elle aussitôt se redressant, et avec un air d'autorité, de cette sollicitude qui jamais encore elle ne lui avait eue.

—Jeanneton, conseille me retenir...... il faut que j'aille à la rencontre de ce jeune homme, et que je le reçoive ici...... il faut que je lui parle sans témoin...... laisse-moi, je t'en prie, va-t-en.... emmène Chrysostome.

Et comme certain d'être obéi, sans même attendre la réponse, il sortit précipitamment.

Chrysostome eut un geste pour s'en aller avec Jeanneton. Celle-ci eut un autre geste pour lui dire : allez toujours devant.

L'archiviste était philosophe. Il s'inclina, et disparut.

Aussitôt seule, Jeanneton s'élança vers un bahut, qu'elle ouvrit au tiers vide, et, soulevant le couvercle, déjà toute prête à le fermer, retomber sur sa tête, elle s'y blottit.

À continuer.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme. DUBOS,
275......RUE DAUPHINE......275

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux libraires.

KREAMS, HARD & DORMAN,
(Successeurs de Kreams & Kreams),
No 6......rue des Magasins......No 6
A l'enseigne du Grand Cheval.
FABRICANTS et marchands de selles, harnais, malles, valises, sacs de voyage, fouets, &c., &c.
[illegible]

VICHY

PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS.
ADMINISTRATION A PARIS: 22 BOULEVART MONTMARTRE.
EAUX et PASTILLES digestives. SELS pour bains de Vichy à domicile.—Chaque flacon porte une étiquette.
Tous les produits sont fabriqués sous la surveillance du Gouvernement.
Se méfier des contrefaçons et exiger le CONTRÔLE DE L'ÉTAT, qui est apposé.
L'établissement thermal de Vichy est la propriété de l'Etat, qui en a concédé l'exploitation à une société anonyme.
[illegible]
A la Nouvelle-Orléans, chez M. L. CASTEL, pharmacien.
A New-York, chez MM. J. MILHAU, droguistes, et dans toutes les pharmacies.

BANDAGES A VIS DE PRESSION
ET A BELIÈRE

Le seul qui ait obtenu de grands résultats jusqu'à ce jour : au moyen de cette vis de pression, la personne peut elle-même donner à la pelote plus ou moins de volume, nécessaire à l'intensité de la hernie. La BELIÈRE sert à donner de l'inclinaison à la pelote, selon les dispositions du bandage de la personne, et en même temps s'empêche de bas en haut, afin d'empêcher la descente dans le scrotum.

BANDAGES à brisures à pont et pivot excentrique approuvés supérieurs à ceux anglais et autres par l'Académie impériale de Médecine de Paris.

Maison BURAT & Cie, médecin-chirurgien-herniaire de la Marine impériale; LORIOL, bandagiste-herniaire, et ancien associé, RUE MANDAR, 12 et 14, PARIS. Médaille à l'Exposition de Londres, la seule décernée à cette industrie.—Dépôt à la Nlle-Orléans chez M. DUCONGÉ, pharmacien-droguiste.

ADOPTÉE DANS LES HÔPITAUX DE PARIS.
En adoptant, nos contemporains, en
PEPSINE BOUDAULT
notre pratique.
La Pepsine a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'a introduite dans la thérapeutique.
L'accueil favorable que le Corps médical tout entier a fait à notre produit et son admission spéciale dans les Hôpitaux de Paris, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.
Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Diarrhées et dans les Vomissements de la Grossesse, sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et séduisante d'
ELIXIR DIGESTIF
Véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.
Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature.
Dépôt général à Paris : Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.
A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Guillot; Deloche, Louis Castel, Pères et dans toutes les honorables Pharmacies, par l'entremise des Droguistes et Commissionnaires.

SPECTACLES.

Théâtre St-Charles.

MARDI SOIR, 6 FÉVRIER.
LES SŒURS WEBB
The Invisible Prince. — Dances — Chants. — Duos, scènes féeriques.
The Young Actress.

Académie de Musique,
RUE ST-CHARLES.

Spalding & Bidwell...... Directeurs et Prop.

Lundi, 5 février 1866.
Seconde semaine de
L'ENFANT MERVEILLE,
EL NIÑO EDDIE.
Scènes de
ARRAH-NA-POGUE
—Et de—
DONNEYBROOK FAIR
Chants, danses, &c.
VOL-AU-VENT.
LA GRANDE SCENE DE SAMEDI DE
HERNANDEZ,
Programme nouveau.

Jeudi, 8 février 1866.
Début, à la Nouvelle-Orléans de
Mlle HELOISE CLYDE,
Prima-donna distinguée.

Théâtre St-Charles.

MARDI GRAS.
UN GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ
aura lieu, à ce Théâtre, le soir du MARDI GRAS, sous la direction d'un comité de Messieurs et avec les mêmes réglements du bal de 1865 qu'on a déclaré
Le plus beau de la Saison
AUCUNE DAME N'Y SERA ADMISE SANS INVITATION
On peut avoir des billets aux endroits habituels et AU CONTROLE DU THEATRE.
Il sera publié sous peu une annonce qui donnera les détails.

Musée et Institut Zoologique
de BURNELL & PRESCOTT,
composé de grandes curiosités naturelles vivantes, au No. 93 de la rue St. Charles, (en face de l'Académie de Musique.)

LES portes sont ouvertes de 9 heures du matin à 9 heures du soir. L'établissement est fermé les dimanches de 1 à 9 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents, pour les enfants, 25 cents.

LA NATURE DEVOILÉE
—A LA—
SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE DE NEW-YORK,
Rue ST CHARLES, Nos 40 et 42,

Succursale du Musée d'Anatomie de New-York.—Rue St-Charles, No 40, 42.

On peut se procurer quatre lectures importantes, intitulées : La Philosophie du Mariage, offertes par le Musée de New York, en s'adressant au secrétaire de la succursale du Musée d'Anatomie de New York, aux Nos 40 et 42 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, ou en lui adressant une lettre renfermant 25 cents.

Grand Bal Paré et Masqué.

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, Mardi 13 février (Mardi Gras) dans la nouvelle salle de l'Opéra, pour le bénéfice de la Société.

DIRECTEURS :
Jules Dubalen, C. Keller, J. A. Hess, C. Garlem, A. Sambola, A. Sbreiner, M. Martin, M. Fals, F. Fondel, L. E. Avril, M. Richards, J. Byron, F. Gehlbach, P. White, J. Graff, M. Lefebure, J. Sbentos, E. Sauce.

Le Comité d'invitations se réunira tous les lundis et vendredis.
Aucune invitation de dames ne sera admise après la dernière assemblée du Comité qui aura lieu le lundi, 12 de février 1866.
Aucune dame ne sera admise dans le bal sans une invitation approuvée par le Comité.
Les Messieurs désirant des invitations pour dames peuvent se les procurer en s'adressant à l'un des directeurs du bal ou à J. Dubalen, 95, rue Vieille Levée.
Pour la location de la Buvette et du Restaurant, s'adresser au No 93, rue Vieille Levée.
On peut se procurer des billets au No 93, rue Vieille Levée ou à l'un des Directeurs.
Prix du Billet, $5.
21janv—au 13fév

POUR RIO JANEIRO.—La belle et bonne barque, C. W. CHAPIN, capitaine Thomas Wood, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira dans un bref délai. Pour balance de fret, ou passage, ayant de magnifiques emménagements s'adresser à
J. M. ORIOL, 127 Vieille Levée.

Pour VERA CRUZ.—La belle barque américaine de première classe R. W. DODGE, capitaine B. M. Watts, ayant la moitié de son chargement engagé et de magnifiques emménagements pour passagers, partira sous peu.
Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
L. JOUBLANC.
17 jan — 20 rue Natchez, près Marché.

POUR VERA CRUZ ET TAMPICO—La belle goëlette anglaise de première classe POUR SISTER, ayant presque toute sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu pour les ports ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à
12 jan — L. JOUBLANC, 20 rue Natchez.

SLARK, STAUFFER & CO.,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE
QUINCAILLERIE,
FER, CLOUS, TOLE, CUIVRE, PEINTURES, HUILES, INSTRUMENTS ARATOIRES, &c.
Rue du Canal, No 71, Nlle-Orléans.
Agence du Sheet Zinc Company et pour la vente de charrues des meilleurs fabricants.

BUREAU D'ASSURANCES
DE
HOLMES & BRO.
Rue du Camp, N°92 au premier.
ASSURANCES contre l'incendie, les risques de mer, de rivière, et les accidents de voyage.
Cette maison représente les solides compagnies suivantes :
INTERNATIONAL INSURANCE COMPANY DE NEW YORK.
Capital comptant......$1,000,000
Actif, plus de......1,200,000
NATIONAL INSURANCE COMPANY DE BOSTON.
Capital comptant et surplus......$500,000
MM. HOLMES & BRO. sont également agents généraux pour tous les Etats du Sud de la Compagnie d'assurances du Voyageur, de Providence, R. I.
TRAVELLERS INSURANCE COMPANY DE PROVIDENCE, R. I.
Capital comptant......$500,000
Cette compagnie assure la vie contre les risques et accidents de voyage et de séjour chez soi.
Toutes les pertes sont réglées à la Nouvelle-Orléans.—MM. Holmes & Bro. ont engagé les services de M. A. Pinolet, favorablement connu dans les affaires d'assurance de cette ville.

C. A. RICHARDS.
ETABLISSEMENT pour la vente de bouteilles de Vins et de Liqueurs, RUE DU CAMP, No 24, Nouvelle-Orléans, où l'on trouvera toujours des approvisionnements de liqueurs en bouteilles, [illegible]
Les célèbres Vins et Liqueurs, Standard de C. A. Richards.

JOHN HENRY & CO.
121 & 123...Rue de la Commune...121 & 123
FABRICANTS
—ET—
MARCHANDS EN GROS
—DE—
BOTTES ET SOULIERS.
Occupés au commerce de la ville et de la campagne.
121 & 123, rue de la Commune.
C. W. Gould...... W. Taylor

H. GALANTE ET Cie,
28, Place Dauphine, à Paris.
INSTRUMENTS DE CHIRURGIE,
APPAREILS CHIRURGICAUX
en caoutchouc galvanisé,
BANDAGES, ORTHOPEDIE, &c.
Maison recommandable par sa fabrication, ayant obtenu des médailles aux Expositions de Londres, Paris, Porto, &c. — Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé.

Médaille d'OR & Prix de 16,000 fr.
QUINA
LAROCHE
BIEN SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS.
Cet ELIXIR TONIQUE et FÉBRIFUGE contient sous un petit volume la réunion complète des principes des trois quinquinas. Ni trop vineux, ni trop sucré, il est aussi agréable qu'efficace, convient aux natures délicates ou affaiblies ; il modifie très-vite l'anémie, la chlorose, les gastralgies, dyspepsies, épuisement, manque d'appétit, et toutes les affections fébriles.
QUINA LAROCHE vidé ; dite ferrugineux.
DEPOT à PARIS, 15, rue Drouot.
NLLE-ORLEANS, chez M. SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, 127, 129 ; chez M. DUCONGÉ droguiste, et dans toutes les pharmacies.

Ligne journalière de steamers à basse pression entre la Nouvelle-Orléans et Mobile.

POUR MOBILE.
Départ MARDI, 6 février, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M. du chemin de fer Pontchartrain. Le steamer neuf
LOUISE,
au fer, commandant Jas. Hopkins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.
N. B.—Il ne sera pas reçu de fret après 3 heures et demie P. M. Il ne sera pas signé de connaissements après 4 heures P. M.

LIGNE DU SUD !!
Pour MOBILE, via la Passe de Grant.
Le steamer CRÉOLE, à basse pression.
—ARRANGEMENT D'HIVER—
Pour Mobile et les Ports intermédiaires, par la voie de la Passe de Grant, Tous les MARDIS et VENDREDIS,
Le magnifique steamer favori
CRÉOLE,
à basse pression, commandant Charles Walker, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie de l'après-midi, du chemin de fer Pontchartrain.
Il partira de Mobile, pour s'en revenir, tous les DIMANCHES et JEUDIS à midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
LEACH & PERKINS.
Au coin des rues Carondelet et Gravier.
Le Créole s'arrêtera aux autres ports si l'eau le permet.

EXTRAIT FLUIDE BUCHU
POUR la faiblesse provenant des abus ; d'épuisement, [illegible] la nature, accompagnée des symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de la maladie, des yeux, l'épuisement du système, une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.
La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier ; ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est invariable. Des milliers se sont trouvés heureusement secourus par l'application de la fille.
L'Extrait fluide Buchu de Helmbold
N'est égalé par aucune autre préparation pour les maladies des POUMONS—la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'uterus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles aient commis des excès, des imprudences, qu'elles soient âgées ou sur le déclin.
L'Extrait fluide Buchu de Helmbold
—ET—
L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE
Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.
Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold
Pour toutes les affections de ces organes— qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelque anciennes qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.
Les personnes aux constitutions délicates ou délabrées y ont de suite recours.
Le lecteur doit savoir, que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.
Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.
L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique.
Extrait fluide de Salsepareille, concentré, de Helmbold
pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.
Embellissement du Teint.
Beaucoup des affections les plus graves qui désolent l'humanité proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale
L'Extrait de Salsepareille
De HELMBOLD,
qui nettoie et renouvelle le sang, rend de la vigueur au système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre ; et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui attestent les effets, mais l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà pris.
Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareille ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un gallon du sirop de salsepareille ou à la décoction.
Ces EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.
Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.
Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.
Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.
Voir les observations faites par le Dr Ephraïm McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du roi et de la reine.
Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.
Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.
EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BECHU
Vendu par tous les pharmaciens.
—Dépôt principal—
Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de
HELMBOLD,
594, Broadway, New-York

MALADIES SECRETES.
M. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris [illegible]

Opiat et injection du Dr Ricord.
[illegible]
E. GAUDOZ

Guérison certaine des hernies
Bandages...... de White,
Pour hommes et pour femmes,
A vendre par
THS. DOHERTY,
Camp No 56, en second étage.

Ligne directe pour la France.
[illegible]
Départs de New York.
WASHINGTON, A. Surmont,... vendredi 2 février 1866.
EUROPE, A. Duchesne,...... vendredi 2 mars 1866.
prenant des passagers de chambre seulement.
Prix du passage en or.
Première classe, $135 ; Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.
[illegible]
Pour plus de détails, s'adresser à
GEO. MACKENZIE,
Bureau transporté du No 1 au No 56, Broadway.
A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 8 rue Union.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel.
Au Havre, chez William Iselin & Cie.

STEAMERS ENTRE LIVERPOOL ET LA NOUVELLE ORLEANS,
Faisant escale à LA HAVANE et à QUEENSTOWN pour débarquer et prendre les malles et les passagers.

On prendra du coton, et on signera les connaissements tel, pour le fret de la Nouvelle Orléans à St Petersbourg, Moscou, Riga, Hambourg, Brême, Anvers, Rotterdam, Gothenburg et le Havre. Le port final de destination peut être fixé en signant les connaissements, ou indiqué par le détenteur du connaissement, douze heures après l'arrivée du steamer à Liverpool, de sorte que l'importateur a le choix des marchés.

La compagnie de steamers anglais et américains, limitée,
Expédiera les steamers suivants, à hélices et en fer, de grands puissance, entre LIVERPOOL et la NLLE-ORLEANS DIRECTEMENT.
Ces steamers partiront de Liverpool tous les MARDIS et de la Nouvelle-Orléans tous les SAMEDIS.

	tonneaux.	capitaines.
LOUISIANA	1876	P. Purdy
MISSISSIPPI	1711	T. Connell
FLORIDA	1667	T. Baker
MISSOURI	1956	A. Hancock
ARKANSAS	1956	T. Barrow
ALABAMA	1839	W. M. Maloy
GAMBIA	1861	J. Caslard
CAROLINA	1861	J. Harley
BOLIVIAN	1843	H. F. P. Combe

Pour passage à la chambre, jusqu'à Liverpool, $135, en or, ou l'équivalent en billets des Etats-Unis.
Pour le taux du fret ou passage, s'adresser à
Wm. HUNTER & Co.
rue Carondelet, No 41.
Les connaissements pour cette compagnie (qu'ils n'aura qu'à signer) s'obtiendront au bureau de l'agent, comme ci-dessus.

POUR LIVERPOOL.
Faisant escale à La Havane et à Queenstown.
Le steamship
GAMBIA.
On reçoit maintenant le fret destiné à ce steamer au pied de la rue Jackson. Le GAMBIA partira ponctuellement SAMEDI, 17 février, à 8 heures A. M. et sera suivi du FLORIDA, SAMEDI, 24 février.
Passage à la chambre : pour Liverpool, $125 ; pour la Havane, $35, ou l'équivalent de ces sommes en billets des Etats-Unis.
On assure à Liverpool et à Londres sur ces steamers à UN POUR CENT.
Les consignataires de marchandises sont respectueusement priés de présenter leurs manifestes au bureau afin d'obtenir des ordres de livraison.
Pour fret ou passage, s'adresser à
Wm HUNTER & Co.
28 janv — 41 rue Carondelet.

Ligne de steamers à basse pression et à aube entre la Nlle-Orléans et le Texas.
POUR GALVESTON ET INDIANOLA.
Départ, MERCREDI, 7 février, à 8 heures du matin.
Le beau steamer
W. G. HEWES.
neuf et en fer, Commandant D. S. Austin, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret et passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.
N. B. — Le fret pour la Baie de Matagorda sera livré le long du steamer.
Les connaissements seront signés au bureau de l'agent.
Le fret pour les susdits ports, sera reçu jusqu'à 5 heures, au pied de la rue St. Joseph.

Ligne de steamers à basse pression et à aube entre la Nlle-Orléans et le Texas.
POUR GALVESTON ET INDIANOLA.
Départ, VENDREDI, 9 février, à 8 h. du matin.
Le beau steamer
MORGAN.
neuf et en fer, commandant John T. Lawless, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret et passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.
N. B.—Le fret pour la Baie de Matagorda sera livré le long du steamer.
Les connaissements seront signés au bureau de l'agent. Le fret pour les susdits ports sera reçu seulement jusqu'à midi au pied de la rue St Joseph.

POUR MEMPHIS—Départ MERCREDI, 7 courant, à 5 heures du soir. Pour Memphis, Helena, Napoléon, Vicksburg, Natchez, l'embouchure de la Rivière Rouge, Bayou Sara, Baton Rouge, et tous les ports intermédiaires des Bends—L'excellent bateau neuf HENRY VON PHUL, capitaine James Allen, commis T. Burke, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN A. STEVENSON, Agent, 103 rue Front, No 8.
6 fév—2 — J. O. ARNOLD, Agent d'annonces.

POUR SHREVEPORT. Directement — Pour Shreveport, Grand Ecore, Bayou Coushatta, Campte, Grand Ecore, débarcadère Butler, St-Maurice, Montgomery, débarcadère Durand, l'embouchure de la Rivière aux Canes, Cotile, Alexandrie, débarcadères Norman et Barbin et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur FROLIC, capitaine J. J. Compere, commis J. T. Reeder, partira pour les susdits ports, MERCREDI 7 du courant, à 5 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CELLOS & GOODWYN, COMAUX & SURLS, E. MONTAGNE Jr, 21, St. Louis. N. B.—Le Frolic ira à Minden en remontant, s'il y a assez d'eau.
J. G. ARNOLD, Agent pour les annonces.

POUR LES ATTAKAPAS.
Le bateau à vapeur AMARANTHE, capitaine J. B. Bowles, commis Chs Dubois, partira MARDI, 6 février, à 5 heures du soir, pour l'Atchafalaya, Pattersonville, Centreville, Franklin, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, et St-Martinville et tous les débarcadères sur le bayou Têche.
—Prix du fret—
Barils secs......$1 00
Barils mouillés......1 50
Caisses, par pied cube......25 cents
Grains, par sac......25
Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à
E. MONTAGNE, Jr.
Rue St Louis No 1

DEPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Errisdge, commis Graham, fera des voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et Mobile et s'arrêtera aux villes de la côte du Golfe. Il partira de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à nouvel ordre, à l'arrivée du convoi de 5 heures du soir du chemin de fer de Pontchartrain, les MERCREDIS et SAMEDIS. Le Magnolia ne surpasse le "Magnolia" sous le rapport de la célérité, et du confort et des emménagements. Le "Magnolia" partira de Mobile à 10 heures du matin pour la rivière Alabama, partant pour Selma, Montgomery et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. A. STEVENSON, Agent, Front Levée, No 7.

POUR OPELOUSAS—Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures précises du soir.—Pour Opelousas, Washington, Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau.—Le bateau à vapeur Cleona, fin marcheur et d'un faible tirant d'eau, capitaine C. C. Pickett, commis J. B. Schuli, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
BARUS & GAJAC, Agents, Rue St-Louis No 9.
25 janv—1m

PAQUEBOT REGULIER DE MINDEN.—Ligne des Négociants et du Peuple.—L'magnifique bateau à vapeur FROLIC, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine J. J. Compère, commis C. T. Reeder.—Départ régulier. Pour Minden, Loggy Bayou, Grand Bayou, Coushatta, Campte, Grand Ecore, Sanit, Montgomery, débarcadères Durant, et Baxton, embouchure de la Rivière aux Canes, Cotile, Alexandrie, débarcadères de Norman et de Bassin et tous les débarcadères intermédiaires.
CELLOS, ALLARD & GOODWYN, Rue Front, No 13, et rue Fulton, No 14; COMANX & SURLS, Rue Canal, No 59; E. MONTAGNE jr, Rue St Louis, No 24, HAMILTON, REEDER & Co., à Minden, MURPHY & WOODWARD, à Grand-Ecore.
12janv

POUR LES ATTAKAPAS—Le bien bateau à vapeur SONORA, fin marcheur, capitaine H. Bread, commis J. D. Hine, partira janvier, à 5 heures, pour St Martinsville, Nouvelle Ibérie, Jeannerette, Charenton Franklin, Centreville, Pattersonville et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SMITH & PECOT.
11 janv—1m — No 6, rue Douane.

Par suite de la crue, le steamer IRENE reprendra ses voyages hebdomadaires réguliers.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MERCREDIS, à 4 heures du soir, et de Washington, tous les SAMEDIS, à 9 heures du soir.—Pour les Opelousas, Washington, Port Barré, Simsport, l'embouchure du Bayou Rouge, et tous les débarcadères intermédiaires du Bayou Courtableau et de la rivière Atchafalaya. Le bateau à vapeur IRENE, fin marcheur et d'un faible tirant d'eau, capitaine O. Hinckley, commis M. Kenison. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
E. MONTAGNE Jr, 24 rue St-Louis, No 21
P. S.—L'IRENE prendra des passagers pour tous les points de la côte.
24 jan—1m — J. J. PAGAUD, agent d'annonces, 9, Fulton street

Ligne du Grand Chemin-de-Fer des Opelousas et de l'Ouest.
Le bateau à vapeur GENL. J. L. HODGES, capitaine Wetmore, commis A. Meyniez, part du wharf du chemin-de-fer, à Brashear City, à l'arrivée du convoi de la Nlle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Jeanerette, la Nlle-Ibérie et St-Martinville.
Pour le retour, il partira de la Nlle-Ibérie les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin, et se reliera au convoi du matin partant pour la Nlle-Orléans.
Pour fret ou passage, avec connaissement direct pour toute la distance, s'adresser à
SMITH & PECOT, agents, No 6 rue Douane.
P. S. — Les bateaux à vapeur CORNIE, capitaine Ed Castillo, et INDIAN No. 2, capitaine D. Mugrah, prennent du fret pour tous les ports du bayou Vermillion. Nous donnons des connaissements pour toutes la distance.

BAYOU LAFOURCHE.
POUR LE BAYOU LAFOURCHE et tous les ports intermédiaires—Départ, MARDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M.—Pour Thibodeauxville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche—Le beau bateau à vapeur ANY ONE, capitaine J. F. Aucoin, commis H. R. Arbo, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. O. DONOHUE, agent, rue Tchoupitoulas No 2
5 fév—1m

PAQUEBOT de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche. — Le bateau BELLE IDA, capitaine M. Barré, J. B. C. Salvador, commis, partira régulièrement tous les MARDIS et VENDREDIS, à 5 heures du soir ; au retour, il part de Thibodaux tous les MARDIS et SAMEDIS, et descend de la Côte en plein jour, tous les MERCREDIS et DIMANCHES.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TITUS & GWARTNEY, 3 Tchoupitoulas

Départ les MARDIS et VENDREDIS, A MIDI — Pour Thibodeaux et tous les points intermédiaires du Bayou Lafourche—Le beau bateau à vapeur MAY DUKE, capitaine Jos F. Aucoin, commis H. R. Arbo, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. O. DONOHUE, agent, rue Tchoupitoulas, No 2

Compagnie de Bateaux de la Rivière Rouge.
Paquebot hebdomadaire pour Alexandrie. Bateau à vapeur NAVIGATOR, capitaine John C. Slayte — correspondant avec New Era.
Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.
Pour SHREVEPORT et ALEXANDRIE et tous les ports intermédiaires, en reliant, aux Chutes, aux bateaux PIONEER, ERA, FANNIE GILBERT et GOSSAMAR qui appartiennent à la Compagnie. On donne des connaissements pour toute la distance.
Pour fret et passage, s'adresser à
GEO L. KOUNS & BRO, propriét.
20 jan—1m — rue de la Commune. No 56.

HOTEL
DE L'AMERIQUE DU SUD.
No. 26, Est-Houston street, près Broadway.
Tenu à l'Européenne par A. Ligier.
DÉJEUNERS de table d'hôte, de 6 h. à 11 1/2 h. Dîners de 4 h. à 6 1/2 h.
Chambres meublées de familles et de garçons ; Salons Billards, etc.—Prix modérés.
On parle Français, Anglais et Espagnol.

RAPHAEL BELTRAN,
ÉPICIER EN GROS.
Vieille-Levée No. 121, entre St-Louis et Conti.
SUCRES, Mélasse, Porc, Graisse, Farine, &c., constamment en main, en lots à la convenance des acheteurs.

VENTES JUDICIAIRES.

Adèle Adélaïde Montreuil, épouse de P. E. Wiltz, vs son époux.

CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 18802 (lien docs. du Canal. Cour de District du Premier District judiciaire de l'Etat de la Louisiane.)—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi, premier mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit :

1o Un TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, rue de l'Esplanade, entre les rues Dauphine et Bourbon, désigné par le No dix-neuf de l'îlet No quarante, suivant plan du faubourg Marigny, dressé par Jacques Tanesse, alors voyer de cette ville, le 6 juin 1809, et déposé en l'étude de Michel de Armas, alors notaire public en cette ville, pour recours. Le dit terrain mesure, mesure française, cinquante pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse, briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, portant le No 101, avec cuisine, &c.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles de Armas, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 4 juin 1855.

2o—DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Plauche, St-Bernard, Labarre, Villeré et Mystérieuse ou Columbus, désignés par les Nos Deux et Trois, suivant plan dressé par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, le 18 de septembre 1854 et annexé à un acte au rapport de Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, en date du vingt-quatre des mêmes mois et an.

Lesdits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir : Le No Deux, trente pieds dix pouces de face à la rue Plauche sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.—Et le No Trois, trente-deux pieds sept pouces de face à ladite rue Plauche, soixante-dix pieds six pouces cinq lignes de profondeur sur la ligne limitrophe aux Nos Dix-Neuf et Vingt, quatre-vingt-six pieds sept pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne limitrophe au No Deux, et quarante-neuf pieds un pouce sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jean Lorette, suivant acte au rapport de dû Philippe Lacoste, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 27 avril 1860.

3o—UN MORCEAU DE TERRE sur lequel est et était maintenant le fond des terrains Nos deux et trois, ci-dessus décrits.

[illegible]

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

[illegible]

6o—DOUZE TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Villeré (autrefois Tonti), Piété et Robertson, (autrefois St-Jean-Baptiste)—Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'îlet No Dix-sept, suivant plan dressé par J. A. D'Hémécourt, arpenteur, en date du 30 septembre 1849, déposé en l'étude de A. Fogliau, notaire public en cette ville. [illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés ou appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Dame C. B. Macaulay, suivant acte passé par devant Pierre Pascal, notaire public en cette ville, en date du 29 de janvier 1852.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
13 janv—22, 31—fév 7, 14.

WILLIAM C. BLACK vs. SAMUEL F. MARKS.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,474—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, six de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit :

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
5 fév—3, 10, 19, 27. 6 mars

GEORGE CURRIE DUNCAN vs. MATTHEW D. LAGAN

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
9jan—18, 27, 5, 10 fév — Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de feue dame PRISCILLA GRIFFITH, de cédée veuve de George B. Speditten, décédée.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No. 17,706—En vertu d'un ordre de vente, rendu le 31 de janvier 1866, par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Alfred Shaw, ci-devant shérif et par lui transféré je procéderai le VENDREDI, neuf de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

1o—Un terrain, avec une portion de terre située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Dumaine, Ste-Anne et des Marais, désigné par le No Cinq, d'après un plan partie, dressé par C. A. de Armas, arpenteur, et déposé au bureau du voyer de cette ville.

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en édifices en brique, cave, puits, hangar à avance, &c., et tous les droits, privilèges, &c.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournira un bon ou obligation avec caution bonne et solvable, à la satisfaction du curateur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
24 janv—27—fév 1, 5, 9.

MYRTILLE COURCELLE vs. JOHN STEWART.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,394—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-sept de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Commune, Bank, Broad et Dorgenois, et désigné par le No Neuf, suivant plan dressé par Moellhausen, ci-devant arpenteur, date du 16 février 1845 et déposé en l'étude de Bernard Philips, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Bank sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Mutel Webson suivant acte au rapport du dit notaire Gernon, en date du 17 mai 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
16janv—25 fév 10, 17

ARTEMON HILL vs. KENNEDY et als.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,779—En vertu d'un writ de fieri facias contre Charles W. Wilson et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-quatre de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit :

Un certain terrain connu et désigné sur le plan de la ville d'Alger par le Triangle No Quarante-quatre (44) lequel est un triangle à angles droits formant l'encoignure des rues Monroe et Homer, dans l'îlet No Vingt-trois, borné par les rues Madison, Homer, Monroe et Newton, mesurant environ cent-soixante-dix pieds de profondeur sur la rue Monroe, sur environ cent vingt-neuf pieds sur la rue Homer, l'hypoténuse mesure environ cent quatre-vingts pieds. Le dit terrain fait face à la rue Homer.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
24 jan—1 fév, 9, 17, 24 — Shérif de la paroisse d'Orléans

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. John Hiddle Smith.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 16,063—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI vingt sept février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

1o—Un terrain situé en faubourg Montégut dans le Troisième District de cette ville, rue Montégut entre celles Casa Calvo et Première, désigné par le No Deux d'après un plan dressé par Louis Surgi, ingénieur, le 16 de juillet 1846.

Le dit terrain mesure vingt pieds huit pouces et six lignes de face à la dite rue Montégut sur quatre vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout conformément au plan déposé en l'étude de Adolphe Boudousquié, notaire public en cette ville.

2o—Et Dix-neuf actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, de cent piastres chaque, garanties par hypothèque sur la propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Laure Menn, suivant acte au rapport d'Edouard Barnett, notaire public en cette ville, en date du 18 décembre 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock-note pour la somme de quatre cent vingt piastres ($420) en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er décembre 1866, avec ses responsabilités, conformément aux termes de la charte de la dite Banque. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, et le stock-note aussi fourni devra être identifié avec l'acte de vente par le 11 août 1866 de J. Hettet, au rapport de Charles Boudousquié, notaire public en cette ville, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
27jan—fév 9,18,23,27 — Shérif de la paroisse d'Orléans

A. Adèle Bachelot, ... la dame CAROLINE ADÈLE GRAHAM, épouse de J. Graham.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,866—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, vingt trois de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux terrains situés au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No vingt-six, suivant le plan du dit faubourg, borné par les rues Rousseau, Première, Fulton, et Soraparu. Les dits terrains sont contigus et mesurent, savoir : le No quatorze, quatre vingt dix sept, trente trois pieds deux pouces de face à la rue Première, sur une profondeur de cent quatre vingt trois pieds dix pouces, entre lignes parallèles, et le No cent mesure trente trois pieds deux pouces de face à la rue Première, sur une profondeur de cent quatre vingt trois pieds dix pouces, entre lignes parallèles, conformément au plan dressé par Hugh Grant, ci-devant arpenteur, daté du 2 février 1844, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ci-devant notaire public.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an de la date et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Ledit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif, du greffier, etc., s'élevant ensemble à la somme de $250 ou environ, ainsi que le montant des taxes d'Etat, de paroisse et de ville.

CHARLES BIENVENU,
6 fév—10, 14, 19, 23 — Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. James W. Breedlove.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,673—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, neuf de mars 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Joseph, du Commerce et Julia désigné par le numéro deux cent deux, suivant plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant arpenteur, le 24 de janvier 1848 et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-trois pieds cinq pouces et une demi ligne de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent quatre-vingt-huit pieds deux pouces cinq lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble avec quatre vingt quatorze (94) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Passebon, suivant acte au rapport de A. Mazureau, notaire public en cette ville, en date du 6 mai 1853.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock-note pour la somme de deux mille cent piastres ($2,100) en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er octobre 1866, sans ses renouvelables, conformément aux termes de la charte de la dite Banque. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, et le stock-note aussi fourni devra être identifié avec l'acte de vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane, à P. Passebon en date du 31 décembre 1852, au rapport de Charles Boudousquié, notaire public en cette ville, et avec l'acte du shérif, dans la présente affaire, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
5 fév—11, 22—1er 9 mars — Shérif de la paroisse d'Orléans.

DRURY A. HARRIS vs. succession de la dame C. B. MACAULAY (CARRIE B. CHAMPLIN, épouse de JOHN L. MACAULAY.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,986—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI quatorze de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Cinq terrains situés dans le Quatrième District de cette ville. [illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Dame C. B. Macaulay, suivant acte passé par devant Pierre Pascal, notaire public en cette ville, en date du 29 de janvier 1852.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
13 janv—22, 31—fév 7, 14.

WILLIAM GARDNER BETTERTON vs. ses créanciers.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 15,763—En vertu d'un ordre de vente, [illegible]

CHARLES BIENVENU,
1 fév—3, 6, 9, 12 — Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTE DE BENDICAT.
Par le Shérif de la Paroisse d'Orléans.
Actions de Banque, Scrips, Réclamation et Jugement.

JULES A. BLANC vs. SES CRÉANCIERS.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 8,911.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 28 décembre 1865, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, douze de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

[illegible]

Conditions: comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU
Shérif de la paroisse d'Orléans.
30 janv—3, 6, 8, 10 fév.

WOOLVERTON & BARRINGER vs. JAMES HILL.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 17,794.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI douze de février 1866, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une DISTILLERIE, situé au No 292, rue de la Nouvelle Levée, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
31janv—fév 3, 5, 9, 12

Succession de feu N. R. JENNINGS, décédé.

COUR DU SIXIÈME DISTRICT JUDICIAIRE—Paroisse de Ste-Hélène—En vertu d'un ordre de vente rendu le 6 de janvier 1866, et à moi adressé par l'Honorable Cour du Sixième District Judiciaire, paroisse Ste-Hélène, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, douze de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont suit la description :

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, du Camp, Julia et St-Joseph. Le dit terrain est désigné par le No Deux, mesure trente-un pieds onze pouces de face à la rue des Magasins, sur cent soixante-dix pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

2o—Un terrain situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au faubourg Saint-Joseph, dans l'îlet borné par les rues de l'Annonciation, Benjamin, St-Thomas et Edouard.

Le dit terrain est désigné par le No Cinq et mesure trente pieds de face à la rue St-Thomas, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les plans des dites propriétés seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions : Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.
13janv—3, 10, 12fév

PIERRE DAURE contre J. LAFON.

QUATRIÈME JUGE DE PAIX pour la paroisse d'Orléans, No. 28,365—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, dans la susdite affaire, par l'Hon. V. D. Terrebonne, juge de ladite Cour, je vendrai, à l'encan public, SAMEDI, 10 février 1866, à midi, au magasin de M. Henry Pinard, rue du Bassin, No. 131 et 133, entre les rues St. Pierre et Toulouse—

Un lot de meubles, consistant en six chaises à siége à rotin, une berceuse, un bois de lit, une table, un moustiquaire, &c., saisis, dans le susdit procès.

Conditions—Comptant sur livraison.

fév—1, 6, 10 — JOHN McCLELLAND, constable.

AVIS JUDICIAIRES.

H. B. EGGLESTON vs. GEO. M. LENNING—No 18,718.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par ces présentes donné aux créanciers de Geo. M. Lenning que la Cour a accepté l'abandon de ses biens pour bénéfice et les a sommé de se rendre à une réunion des créanciers du susdit insolvable, dans l'étude de W. B. Trist, notaire public de cette ville, LUNDI le 19 de février 1866, à 10 heures du matin, afin d'élire un syndic qui les tiendra pour conserver leurs intérêts, que J. D. Mayes, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour, ce 19 janvier 1866.

J. O. CHALON,
Député Greffier.
27jan—27.17

J. VILLARRUBIA.
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR DE PRODUITS DE CUBA,
No 9 rue Bienville, No 9
Entre Vieille-Levée et Peters.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MC CERREN & CO.

VENTE IMPORTANTE
—de—
PROPRIETES DE BATTURE.
Quatorze îlets de terre dans le Premier et le Deuxième Districts.

VENTE A L'ENCAN, POUR LE COMPTE DE LA VILLE DE LA NLLE-ORLEANS
PAR McCERREN & CO,
GEO. W. McCERREN, Encanteur.
Bureau et salle d'encan, au Masonic Hall, rue St-Charles

IL sera vendu à l'encan, JEUDI, 15 février, et les jours suivants, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, pour le compte de la ville de la Nlle-Orléans, conformément à l'autorisation donnée dans l'ordonnance No 6,664 et portant la date du 10 janvier 1866, les propriétés ci-après décrites, savoir :

TOUTE LA PARTIE DE LA BATTURE qui se trouve dans l'îlet compris entre les rues St-Louis et Conti, Peters et Clay ; dans les deux îlets compris entre les rues Conti et Douane, Clay et Front ; dans les deux îlets compris entre les rues Douane et Canal, Front et Wells ; dans les sept îlets compris entre les rues Canal et St-Joseph, Front et Delta ; dans les deux îlets compris entre les rues Notre-Dame et St-Joseph, Delta et Water.

Toutes les susdites propriétés seront vendues d'après le plan qui sera exposé au moment de la vente.

CONDITIONS—Un cinquième comptant, en obligations échues de la ville de la Nouvelle-Orléans ou en billets du Trésor des Etats-Unis ; le reste en billets égaux (divisés en coupons si on l'exige) à un, deux, trois et quatre ans de crédit, avec hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les dits billets porteront intérêt à raison de 5 pour cent l'an, de la date à l'échéance, et, en cas de non paiement à l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement, avec le privilége, pour les acquéreurs, de payer tous leurs billets ou une partie de leurs billets au comptant.

Les actes de vente pardevant A. Hero, notaire de la ville, et toutes les dépenses, y compris le timbre de revenu, devant être payés par l'acquéreur. 15janv

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches.
Marchandises sèches.
PAR VINCENT & Co.,
W. F. VINCENT, Encanteur

AUJOURD'HUI, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—
Quatre Cents Colis de Marchandises sèches étrangères et du pays,
comprenant un choix de marchandises de saison.
—Egalement—
1 balle coutils "National" à matelas, avariée.
[illegible] 6fev

PAR JOHN C. BLOHM

Grande vente de Marchandises sèches et d'Habillements.
PAR JOHN C. BLOHM, encanteur

MARDI, 6 du courant, à 10 heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 35 de la rue Bienville, il sera vendu—
450 lots de marchandises sèches de saison.
200 lots d'habillements de printemps, pour hommes.
100 douzaines chapeaux casimir et feutre.
100 douzaines parapluies gingham et parasols en soie.
Conditions, au comptant. 4 fev

VENTE A CREDIT.

GRANDE VENTE
Positive et sans réserve.

J'APPELLE l'attention du commerce en général, à la vente de PAR COLIS et à CRÉDIT LIBÉRAL, [illegible] 600 [illegible]
JOHN C. BLOHM.

PAR E. M. JACOBS.

Propriété de prix, dans le Troisième District.
PAR E M JACOBS, Encanteur
Bureau, Passage de la Bourse No. 26.

[illegible]

PAR O. VALETON

Macaroni. Macaroni.
PAR O. VALETON, encanteur

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

Cigares de la Havane.
PAR D E MORPHY, encanteur

[illegible]

Brick VICTORIA.
PAR D E MORPHY, Encanteur
[illegible]

QUINCAILLERIE ET ARTICLES DIVERS.
PAR D E MORPHY, Encanteur
[illegible]

SARDINES. SARDINES.
Par D. E. MORPHY, encanteur
[illegible]

Coton. Coton. Coton.
PAR D E MORPHY, encanteur
[illegible]

Œufs. Œufs. Œufs.
PAR D E MORPHY, encanteur
[illegible]

PAR WALTON & DESLONDE.

Propriétés améliorées et non améliorées, à l'encoignure des rues Hôpital et Tonti.
PAR J. B. WALTON & DESLONDE
J. B. WALTON, encanteur
Bureau, rue Carondelet, No 47

SAMEDI, 24 février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs [illegible]

[illegible]

Entrepôt de Tapis.
Rue de Chartres. No 19.
NOUS avons reçu depuis trente jours, un assortiment complet des derniers modèles de TAPIS, veloutés Bruxelles, tapis à trois plis, ingrains, toile et cirée, des TOILES CIRÉES de toutes les largeurs et qualités, nattes blanches et à carreaux, stores, corniches et patères, crins, couvertures de tables et de pianos &c. &c.
A. BROUSSEAU & Co.

PERKINS & FRIEDLANDER,
Importateurs d'Articles de Modes, de Dentelles, Lingerie, Mouchoirs, Broderie, Soieries, Etoffes pour Robes, Variétés, &c.
80...... RUE DU CANAL...... 80
Au premier, au-dessus de Bach.

Bureau de Prêts.
A l'instar des bureaux de Paris,
Rue St Charles, No 55.
Bureau de devant, au premier, entre les rues Gravier et Union.
J. HART, Directeur.

M. J. HART appelle l'attention de ses anciens clients et du public sur son Bureau de Prêts qui est organisé sur un nouveau plan. L'argent y est prêté à un taux beaucoup moins élevé et les emprunteurs y trouveront des avantages qui ne leur ont jamais été offerts.
Il avance de l'argent sur les montres en or et en argent, sur les diamants, l'argenterie, les bijoux et les effets en général ; sur les bons, les actions, les scrips, les garanties du gouvernement, etc.
Prêts au jour ou à la semaine sur les marchandises sujettes à la vente.
N. B.—M. Hart a pris des mesures telles que les personnes déposeront des articles à son bureau de prêts pourront les recevoir à New-York, Cincinnati, Louisville, St Louis et les autres principales villes de l'Union.
Le bureau est ouvert de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

GRAINES DE JARDINAGE, de Landreth Récolte de 1865.
H. HAFNER a maintenant en magasin un grand assortiment complet de graines de jardinage de D. Landreth & Son, à Philadelphie. Il en vendra en quantités au gré des acheteurs.
Les marchands de la campagne pourront s'approvisionner chez lui par douzaines, centaines et milliers de papiers, ou autrement, pour le détail. Semences de gazon, semences de trèfle rouge et de trèfle blanc, oignons, &c.
H. HAFNER, rue St. Charles, No. 105, en face du théâtre St. Charles.

Cobb Dolhonde & Co,
Marchands-Commissionnaires et expéditeurs,
No 7, North Second Street, entre Chesnut et Market, St. Louis.

Martin Dolhonde & Cobb,
Facteurs de Coton et de Tabac—Marchands Commissionnaires et Expéditeurs, No 37, rue Natchez, N-Orléans, (Lne)

ILS sollicitent des ordres pour l'achat ou la vente de Coton, Beurre, Graisse, Café, Comestibles, Produits de l'Ouest, Graines de toute espèce, Foin, Fournitures de marine, Toile et Corde d'emballage, &c, &c.
Ils s'en chargeront personnellement.

ENTREPOT DE TAPIS,
No 19......RUE DE CHARTRES......No 19
NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—
MEDAILLONS, velours, tapisserie,
WILTON, 3 plis et Ingrain,
VENITIENS et autres tapis,
NATTES blanches, rouges, à carreaux, de
TOILE CIRÉE de différentes largeurs et qualités couvertures de table et de piano, paillassons, nattes pour escaliers, abat-jour, corniches et bandes, que nous offrons à des prix modérés pour du comptant.
A. BROUSSEAU.

Wm. Edwards...... Edw. B. Gay
Wm. Edwards & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
25 ...... RUE DE LA DOUANE...... 25

PAR HOFFMAN & MARKS'S

JEUDI, 8 FEVRIER 1866.
Grande vente d'habillements, sans réserve et à 90 jours de crédit,
PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZELNICKER, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, jeudi, huit du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—
700 lots d'habillements de printemps reçus dernièrement et comprenant—
Habillements casimir tout laine,
Habillements casimir, ou fantaisie,
Habillements Melton unis et fantaisie,
Habillements drap noir et doeskin.
Surtouts et redingotes en drap noir extra fin,
Sacs Melton et casimir fantaisie,
Gilets de dessous en drap noir, soie et satin.
Pantalons drap noir et doeskin,
Pantalons casimir fantaisie, pantalons cotonnade et fantaisie.
Habits sacs en toile, &c, &c.
Conditions—Toutes sommes au-dessous de $400, COMPTANT
Toutes sommes de $400 à $800, 60 JOURS.
Toutes sommes au-dessus de $800, 90 JOURS en billets endossés à satisfaction. 6 fev

Grande Vente, pour clore, de bonneterie et notions.
PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZELNICKER, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 38.

MARDI, 6 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu pour clore des consignations—
[illegible]
Conditions au comptant. 6 fev

PAR ROBINSON & NASH.

SEL. SEL. SEL.
PAR ROBINSON & NASH
W L ROBINSON, encanteur
[illegible]

FONTE EN SAUMON, FONTE EN SAUMON
PAR ROBINSON & NASH
W. L. ROBINSON, encanteur
[illegible]

Vente pour clore une consignation.
Grande vente péremptoire, au commerce, en lots au gré des acheteurs. Riz, de l'Inde chauvre, cordes d'emballage, en rouleaux de papier d'Aspinwall, conserves en boîtes, assortiments des boîtes en fer blanc, 5,000 sacs et commun et sel fin.
PAR ROBINSON & NASH,
W. L. ROBINSON, encanteur
Bureau, au coin des rues Carondelet et Gravier
[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Bon terrain pour bâtir, dans la rue Villeré.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau rue de la Douane, No 82
[illegible]

Maison construite en bois, et lots dans la rue Bagatelle No 411, entre les rues Remparts et Bons Enfants.
PAR CHARLES E FORTIER encanteur
Bureau rue de la Douane, No 82
[illegible]

PAR J. P. BOISSEAU.

Beurre. Beurre. Fromage. Fromage.
Vente à l'encan de Beurre et de Fromage, par ordre du tiers et pour le compte de qui il appartiendra.
PAR J P BOISSEAU, encanteur
[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Succession de Joséphine Guignard.
PAR S GUINAULT, encanteur
Bureau, rue Bienville et Passage de la Bourse
[illegible]

Meubles, Machine à coudre, etc.
PAR S GUINAULT, Encanteur
[illegible]

Jolie maison basse en briques rue Marigny, ainsi qu'une propriété rue Laurent, Quatrième District.
PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse
SAMEDI, 10 février 1866, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—
[illegible]

Succession de MARIUS JARLOUX,
No. 25,137.
PAR S GUINAULT, encanteur,
Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.
IL sera vendu, samedi, 10 mars 1866, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 1er février 1866, les propriétés foncières suivantes, appartenant à la susdite succession, savoir :
[illegible]
Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit, en un billet garanti par hypothèque et portant 6 pour cent d'intérêt par an, de date.
Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public. 6 fév—13, 21, 28—10 mars

WILLCOX & GIBBS
Machine à coudre,
PATENTÉE LA VIRGINIE
Bureau principal : No 5 rue St Charles.
Quelques raisons pour lesquelles
Les Machines à coudre de Willcox & Gibbs SONT SUPÉRIEURES A TOUTES LES AUTRES :
1o—La supériorité de leur construction.
2o—L'absence de bruit, lorsqu'elles fonctionnent dans une grande chambre, on s'en aperçoit à peine.
3o—Leur utilité ; elles exécutent toutes sortes de couture de la manière la plus solide et la plus prompte.
4o—Les aiguilles ne peuvent être mal placées, de sorte qu'elles ne cassent pas, comme dans les autres machines.
5o—Elles n'exigent pas de réparations ni de dépenses pour l'amélioration nouvelles.
6o—Leur économie ; elles ne coûtent que la moitié du prix des machines inférieures.
7o—Leur popularité qui est l'indice le plus sûr de leur valeur ; elles se rendent rapidement dans toutes les villes et remplacent toutes les machines à coudre employées jusqu'à ce moment.
8o—Elles marchent sans interruption sans inconvénients des autres machines, et peuvent être conduites par des enfants.
Il s'agit d'essayer ces machines à coudre si simples et si belles pour se donner la certitude de leur supériorité sur toutes les autres systèmes.
On peut les voir fonctionner au
No 5, rue St Charles,
On a besoin d'agents pour les villes de la côte du Mississippi, de l'Alabama et du Texas. 16 déc—3m

INSTITUTION
240, 242, 244...... Rue Remparts...... 240, 242, 244
EXTERNAT ET INTERNAT.
Mme L. A. DE MONTLUZIN a l'honneur de prévenir MM. les pères de famille qu'il vient de succéder à M. C. Caron dans la direction de l'Institution de la rue des Remparts, et qu'il fera tous ses efforts pour mériter la confiance dont il a été honoré. Il ose espérer que le public voudra bien lui continuer le bienveillant patronage qu'il avait accordé à son devancier.
Les cours de cette Institution seront rouverts MARDI, 2 janvier 1866 et se continueront pendant toute l'année, de 8 heures A. M. à 4 heures P. M. Classes du soir—de 6 heures P. M. à 8 heures P. M.
Pour tous renseignements, s'adresser au No 244 rue Remparts.

PAR R. M. MONTGOMERY.

Vente péremptoire de Cornichons, Ale, Ketsup, Câpres, Moutarde, &c., à l'encan
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi 6 février, à deux heures dans leur salle d'encan, au No 29 de la rue du Camp, par ... Cornichons de Tennent, champignons, ketsup, moutarde française, &c.
Conditions comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 fev

Grande vente importante d'un grand stock d'Eaux-de-vie, Whisky, Vins, Liqueurs, Tabac, Cigares, Meubles de bureaux, Installations de magasins, &c.—Vente à l'encan, pour clore une société.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
IL sera vendu mercredi, 7 février, à 10 heures et demie, au magasin de MM. J. H. Watson & Co. au No 19 de la rue Tchoupitoulas, au-dessus de la rue Julie, un grand stock de—
Eaux-de-vie françaises, whisky de différentes marques.
Vins, liqueurs, tabac, cigares, meubles de bureaux, bouilloire à vapeur, pompes, grandes caves, coffres forts, &c., &c.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 fev

Marchandises sèches, habillements, bottes, souliers et chapeaux, à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
MERCREDI 7 février, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 29 de la rue du Camp—
475 pièces INDIENNES assorties, anglaises et françaises.
720 pièces COTON blanc et COTON écru.
150 pièces COUTIL à matelas et DENIMS Hickory.
—Egalement—
Un grand stock d'HABILLEMENTS et de LINGERIES
—Et—
475 caisses de BOTTES, SOULIERS, et CHAPEAUX
—Egalement—
Un grand stock de COUTELLERIE, qui peut être vendu
Conditions à la vente. 6fev

Indigo, Porc et Bœuf Mess à l'Encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur
[illegible]

PAR E. ROGER

Grande vente de marchandises de Printemps
Jaconats organdis, ginghams, jaconas, indiennes fonds clairs, jaconats, mousseline à carreaux, brillants, mousseline, toile, toile d'Irlande, toile pour chemises, toile et coton, mouchoirs, bonneterie, coton, alpaga, bonneterie, lin, laine et alpaga noirs couverts, casimirs légers, cravates noires, &c. &c.
Par E. ROGER & Co.
[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Fer blanc en feuilles, avarié.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau, No 47 rue Vieille Levée
[illegible]

Vins de Sherry et de Porto.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.
Bureau, No 47 rue Vieille Levée.
[illegible]

Vins de Bordeaux en barriques et en caisses Eaux-de-vie, Champagne, Vermouth, Absynthe, Sardines, Riz, Café, Sucre, &c. &c.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
[illegible]

FONDS DE GROCERIE.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur
Bureau, No 47 rue Vieille Levée
[illegible]
GROCERIES
[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Une occasion rare pour un placement.
VENTE A L'ENCAN DU THÉATRE DE L'OPÉRA DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
situé à l'angle des rues Bourbon et Toulouse—avec ses dépendances, tous les meubles, décors, la garde-robe, la bibliothèque et tous les accessoires dudit Théâtre de l'Opéra
PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 69 rue de Chartres
JEUDI, 29 mars 1866, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane,

Théâtre de l'Opéra de la Nlle-Orléans.

LE TERRAIN sur lequel le théâtre est bâti [illegible]

Termes et conditions :
[illegible]
3jan—3m—11

SANS RÉSERVE.
300 caisses bottes, souliers et chapeaux.
Aussi
200 lots habillements de printemps.
PAR GABRIEL LEAUMONT
Salle d'encan 69 rue de Chartres
MERCREDI 7 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
300 caisses bottes, souliers et brodequins.
Aussi
50 caisses chapeaux pour hommes et enfants.
Aussi
200 lots d'habillements de printemps.
Conditions à la vente. 6fev

TOURNE ET NEUBERGER

Succession de ANTHONY O'DOWD & THOMAS SULLIVAN.
PAR TOURNÉ & NEUBERGER
EUGÈNE TOURNÉ, Encanteur.
Office, 57 rue Carondelet.
SAMEDI 10 février 1866, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 janvier 1866, pour compte de ladite succession,
Au "Eagle Warehouse"
6 Drays, une Voiture, 3 Trucks, 4 Balances,
1 bœuf aux Harnais, sacs vides, barils vides, &c.
Immédiatement après, au "Union Warehouse"
2 Coffres en fer, 3 Bureaux, 1 Baquet, Coton Yarn Lavabo, Water cooler, Barils, Poêle et Tuyaux
Conditions—Comptant, en billets du Trésor.
31 jan—1 6 fev

DÉPARTEMENT DU TRÉSOR.
Bureau du Contrôleur de la Circulation.
Washington, 15 décembre 1865.
ATTENDU qu'il a été donné au soussigné des preuves satisfaisantes que la Banque Nationale de la Louisiane, de la Nouvelle Orléans dans la paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, a été dûment organisée en vertu de, et conformément à des actes du Congrès intitulés : Acte pour pourvoir à une monnaie nationale, garantie par des fonds des Etats-Unis et pour la circulation et au rachat de la dite monnaie, approuvé le 3 juin 1864—et que ladite banque s'est conformée aux dispositions de cet acte requises à être observées pour commencer les affaires de banque en vertu de la dite acte.
Moi, FREEMAN CLARKE, contrôleur de la circulation, certifie que la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle-Orléans, paroisse d'Orléans et Etat de la Louisiane, est autorisée à commencer les affaires de banque en vertu de susdit acte.
En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau du bureau, ce 15 décembre 1865.
FREEMAN CLARKE, contrôleur.
La banque commencera les opérations vers le 20 du courant. 14 janv

Restaurant Antoine,
No 28 Rue St Louis, entre Passage de la Bourse et Royale.
M. ANTOINE, restaurateur, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'à partir de mercredi, 21 du courant, il aura transféré son restaurant de la rue St Pierre à la rue St Louis, en face de l'hôtel. Son nouveau local lui permettra d'offrir à sa clientèle des salons pour noces et repas de famille. Table d'hôte et chambres garnies, le tout à prix modérés.

RESTAURANT ST LOUIS,
Tenu par Henri Barbe.
Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.
Chambres garnies pour habitants, salon pour noces et repas de familles, pension à la semaine à au mois et au repas à des prix modérés.
M. Henri Barbe ayant agrandi son établissement en y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement aux [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS,
72...... RUE DE CHARTRES...... 72
Tenu par Philippe Forget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis
CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.

PAR G. DE FERIET.

Succession de Théophile Wiltz.
Vente pour opérer un partage
Deux maisons confortables et dépendances, No 27 de la rue Louisa, entre les rues Casacalvo et Moreau et No 80 de la rue Louisa, coin Craps —toutes deux, fort près du marché Washington et du chemin de fer de la ville.
PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, No 42

JEUDI, huit février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—
1—Deux terrains et tous leurs constructions, [illegible]
[illegible]

Maison confortable No ... de la rue des Grands Hommes, et No 742 de la rue d'Amour—toutes deux faisant face au chemin de fer de la ville.
PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale No 42.
[illegible]

Maison, coin ... Nos 66 et 67, de la rue Casacalvo, entre les rues Montegut et Clouet, 3me District
PAR G. DE FERIET, Encanteur
Bureau, rue Royale No 42
[illegible]

SUCCESSION DE JOHN TINER
Vente pour opérer un partage.
Magnifiques résidences dans la rue Jackson, Nos 240 et 244, à l'intersection du chemin de fer de la ville, de la rue Prytanée et du chemin de fer de la rue Baronne—La maison du coin No 240 occupée par M. J. H. Pope, le droguiste, bien connu, et la propriété adjacente No 244 par M. Léon Chabert.
PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 42
[illegible]

Propriétés bien situées, dans le Deuxième District, comprenant une maison No 256 rue St-Louis, une maison double à un étage No 244 rue St Louis, une maison basse No 190 rue Claiborne, une maison à deux étages, couverte en ardoises No 224 rue Marais, une maison basse No 228 rue Ursulines, un terrain No 20 rue Ursulines, et une maison basse No 317 rue Ursulines.
PAR GABRIEL DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 42, rue Royale.
Succession de feu Joachim Courcelle,
Seconde Cour de District No 25,433
EN vertu de deux ordres de la Cour émanant de l'Honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]
[illegible]

VICTOR DUBOS, COIFFEUR,
No Royale, entre Bienville et Conti
[illegible]

W. H. JOHNSON...... JOSEPH DEVEREUX...... D. R. PENN
JOHNSON, DENEGRE & PENN
Facteurs de coton
—et—
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
186 ...... Rue de la Commune...... 186

MALADIES.
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.
TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcères, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéris par l'usage des médicaments du Dr F. VERGE. Le dépuratif est spécialement recommandé pour dépurer le sang et tous ses vices.
GAUDOZ Jr, pharmacien,
[illegible]